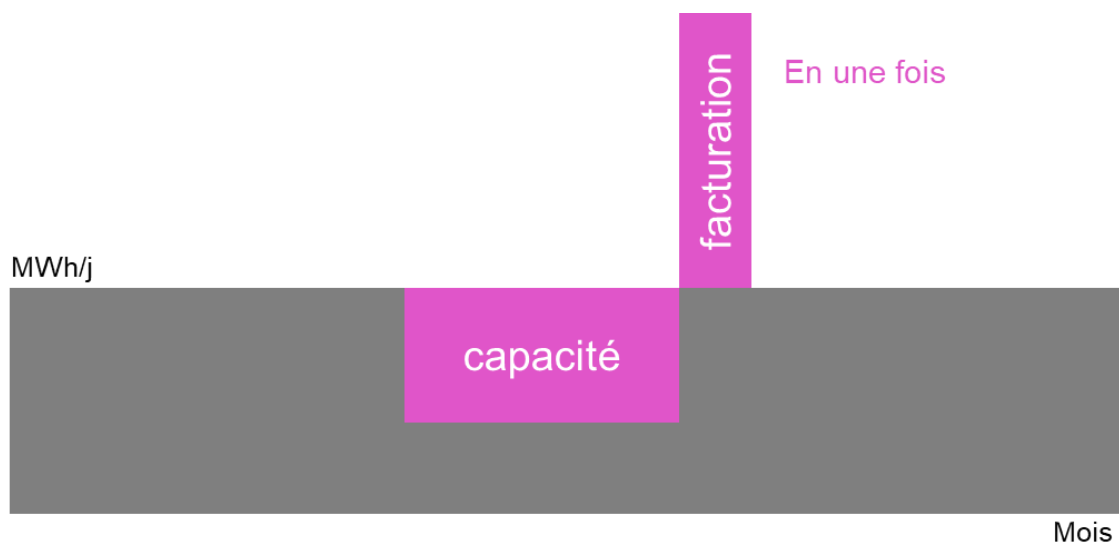
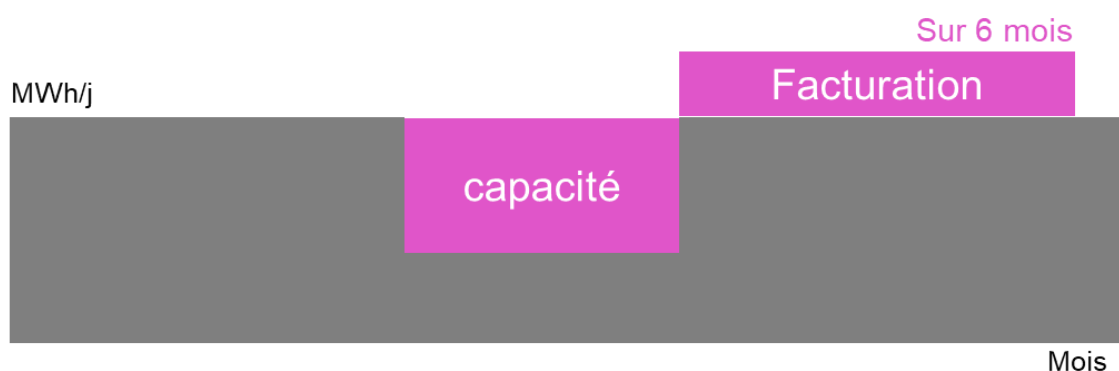


Règle de pérennité : exemple de mise en œuvre de l'assouplissement de paiement



Cas normal



Dispositif exceptionnel

Exemple d'un site en NTR 2 pour lequel la souscription est habituellement une capacité de 1000 MWh/J et payant à ce titre 25 k€/mois.

À la suite de l'état d'urgence et pour faire face à une situation financière dégradée, le fournisseur baisse sa capacité à 0 MWh/J au 01/04/2020 et la remonte à son niveau habituel au 01/10/2020 soit 6 mois plus tard.

En théorie, il devrait s'acquitter sur sa facture de Novembre 2020 d'un montant additionnel de 150 k€ en application de la règle de pérennité. Cette mesure lui permettra d'étaler ce paiement en 6 mensualités additionnelles de 25 k€ de Novembre 2020 à Avril 2021.